

Projet Budget General 2022 - Section 5

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT
SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 juillet 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 juillet 2021

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Projet du budget général 2022 - Section 5 Cour des comptes

COUR DES COMPTES EUROPEENNE

ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE 2022

1. INTRODUCTION

Mission et vision de la Cour des comptes européenne

Par nos travaux d'audit indépendants, professionnels et porteurs, évaluer l'économie, l'efficacité, l'efficience, la légalité et la régularité des actions de l'UE afin d'améliorer l'obligation de rendre compte, la transparence et la gestion financière et, ainsi, renforcer la confiance des citoyens et relever efficacement les défis actuels et futurs auxquels l'UE est confrontée.

Nous voulons être à l'avant-garde de la profession de contrôleur des finances publiques et contribuer à une Union européenne plus résiliente et plus durable, fidèle aux valeurs sur lesquelles elle est fondée.

01 Nos rapports et opinions d'audit constituent un élément essentiel de la chaîne de responsabilité de l'UE. Ils sont utilisés pour demander des comptes aux responsables de la mise en œuvre des politiques et programmes de l'Union, à savoir la Commission, les autres institutions et organes de l'UE et les administrations nationales. Grâce à nos travaux, nous avons pour ambition d'aider les citoyens à mieux comprendre comment l'UE et ses États membres répondent aux défis présents et à venir.

02 Nous avons commencé à mettre en œuvre notre nouvelle , qui s'inscrit dans le prolongement de ce qui a été accompli jusqu'à présent et orientera jusqu'en 2025 les travaux de notre institution en tant qu'auditeur externe indépendant de l'UE. Au cours des cinq prochaines années, nous prévoyons de nous concentrer sur les trois objectifs stratégiques ci-après.

- Objectif n° 1: améliorer les dispositions en matière d'obligation de rendre compte, de transparence et d'audit pour tous les types d'action de l'UE.
- Objectif n° 2: centrer nos audits sur les domaines et les thèmes pour lesquels nous pouvons apporter la plus grande valeur ajoutée, et en particulier sur quatre domaines stratégiques des politiques et des programmes de l'UE:
 - la compétitivité économique de l'Union,
 - la résilience face aux menaces pesant sur la sécurité de l'Union et le respect des valeurs de l'UE que sont la liberté, la démocratie et l'état de droit,
 - le changement climatique, l'environnement et les ressources naturelles,
 - les politiques budgétaires et les finances publiques dans l'Union.
- Objectif n° 3: fournir, grâce à nos audits, une assurance fiable dans un environnement complexe en mutation.

03 Abstraction faite des éléments exceptionnels (expiration du mandat de plusieurs membres) et de l'incidence financière des emplois supplémentaires dont la justification est exposée plus loin, la demande de crédits budgétaires de la Cour pour l'exercice 2022 est conforme aux orientations de la Commission concernant l'état prévisionnel des dépenses administratives des institutions destiné à l'établissement du projet de budget 2022¹ et permet, dans la mesure du possible, de maintenir la discipline budgétaire rigoureuse adoptée ces dernières années.

Pour répondre aux attentes du Parlement européen et du Conseil, la Cour cherche continuellement à exploiter toute possibilité d'utiliser au mieux ses ressources en réalisant des économies, en renforçant son efficacité et en ne demandant des financements que pour faire face à des besoins justifiés.

La Cour gère ses dépenses administratives et ses effectifs avec rigueur, tout en veillant à préserver sa capacité d'attirer et de retenir dans ses rangs des professionnels hautement qualifiés originaires des États membres de l'Union européenne.

En 2022, le budget connaîtra une augmentation pour tenir compte de la hausse des prix, estimée par la Commission à 1,8 % pour le Luxembourg. La Cour ne reviendra pas sur les substantielles économies antérieures et s'efforcera d'en réaliser d'autres en 2022. Le montant total sollicité pour le budget 2022 s'inscrit toutefois, globalement, en hausse de 6,64 % par rapport à 2021 (4,35 % sans les 40 emplois d'auditeurs). L'augmentation des dépenses liées aux rémunérations (6,63 % par rapport à 2021) résulte essentiellement des hypothèses formulées concernant ces dernières (expliquées au point 17) et des emplois supplémentaires demandés. Les dépenses non liées aux rémunérations sont en hausse de 1,93 %, abstraction faite des éléments exceptionnels (expiration du mandat de plusieurs membres et dépenses liées aux emplois supplémentaires demandés).

04 La demande de crédits budgétaires pour 2022 se présente globalement comme suit:

	Budget proposé pour 2022 (euros)	Budget adopté pour 2021 (euros)	Variation en %
Dépenses liées aux rémunérations	128 400 000	120 420 637	6,63%
Éléments exceptionnels:			
<i>40 auditeurs supplémentaires + 2 traducteurs irlandais</i>	<i>-2 569 000</i>	<i>0</i>	
Rémunérations, hors éléments exceptionnels	125 831 000	120 420 637	4,49%
Dépenses non liées aux rémunérations	35 525 000	33 301 090	6,68%
Éléments exceptionnels:			
<i>Expiration du mandat de certains membres</i>	<i>-637 000</i>	<i>0</i>	
<i>40 auditeurs supplémentaires + 2 traducteurs irlandais</i>	<i>-945 000</i>		
Dépenses non liées aux rémunérations, hors éléments exceptionnels	33 943 000	33 301 090	1,93%
Montant total de la demande budgétaire	163 925 000	153 721 727	6,64%
Montant total de la demande budgétaire, hors éléments exceptionnels (40 auditeurs supplémentaires + 2 traducteurs irlandais)	160 411 000	153 721 727	4,35%

Ce document présente l'état prévisionnel des recettes et des dépenses de la Cour pour l'exercice 2022 en insistant en particulier sur les changements par rapport au budget approuvé pour 2021.

¹ Note du directeur général de la DG Budget du 2 décembre 2020 (Ares(2020)7 270 339) et courrier du Commissaire Hahn du 21 décembre 2020 (Ares(2020)7 813 688).

2. STRATÉGIE DE LA COUR

05 Notre monde est aujourd'hui plus complexe et plus que jamais marqué par les antagonismes et par la concurrence – et il change à un rythme sans précédent. Lors de l'élaboration de la nouvelle stratégie pour la période 2021-2025, nous avons pris en considération les nouveaux défis qui apparaissent dans les principaux domaines suivants:

- compétitivité et cohésion européennes,
- défis européens en matière de climat et de ressources,
- sécurité et valeurs européennes,
- finances publiques européennes.

06 La Cour entend relever tous ces défis en poursuivant les trois objectifs stratégiques suivants:

- objectif n° 1: améliorer les dispositions en matière d'obligation de rendre compte, de transparence et d'audit pour tous les types d'action de l'UE;
- objectif n° 2: centrer nos audits sur les domaines et les thèmes pour lesquels nous pouvons apporter la plus grande valeur ajoutée;
- objectif n° 3: fournir, grâce à nos audits, une assurance fiable dans un environnement complexe en mutation.

07 En 2020, les activités et les finances de l'UE ont été considérablement renforcées avec l'adoption du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 et de l'instrument de relance «Next Generation EU» en riposte à la COVID-19. Les fonds de l'UE s'en trouveront pratiquement multipliés par deux au cours des prochaines années.

08 Dans sa stratégie 2021-2025, la Cour prend toute la mesure des défis posés par l'instrument «Next Generation EU» et se fixe comme objectif stratégique d'examiner ces nouveaux fonds à la fois dans ses audits de la performance (objectif n° 2) et dans ses travaux à l'appui de la déclaration d'assurance (objectif n° 3). Avec cette stratégie, la Cour renforce également son engagement à contribuer à la lutte contre la fraude, à fournir des informations spécifiques à chaque pays, à faire de l'audit numérique une réalité, à renforcer ses relations avec les parties prenantes et à intensifier la coopération avec les autres ISC.

2.1. Des ressources suffisantes pour répondre aux demandes

2.1.1. Tableau des effectifs

09 Le niveau des effectifs de la Cour fait l'objet d'un suivi continu, et le nombre d'emplois est resté inchangé depuis 2017, avec 853 emplois autorisés.

10 Pour 2022, la Cour souhaite solliciter deux emplois supplémentaires pour recruter des traducteurs irlandais. Au cours de la période de dérogation, le volume de pages à traduire en irlandais est resté plutôt faible, même s'il a augmenté au cours des dernières années. La fin de la dérogation en janvier 2022 portera le nombre prévu de pages à traduire en irlandais à la Cour au niveau des autres langues officielles. Pour répondre à cette demande,

les possibilités d'externalisation utilisées jusqu'à présent ne suffiront pas, et le recrutement de traducteurs internes est fortement recommandé.

11 En outre, comme nous l'expliquons plus en détail à l'*annexe I*, la Cour souhaite augmenter ses effectifs d'auditeurs afin de réaliser des travaux d'audit supplémentaires liés aux nouvelles responsabilités qui lui incombent. Nous sollicitons donc 40 emplois d'auditeurs supplémentaires pour 2022. L'initiative «Next Generation EU» étant limitée dans le temps, la majorité de ces emplois seraient temporaires. Au total, 895 emplois autorisés seront donc inscrits au tableau des effectifs de la Cour.

12 Le tableau des effectifs de la Cour comportait également deux emplois pouvant être utilisés pour promouvoir, à titre personnel, des agents en fin de carrière, conformément aux règles internes. L'un des emplois, qui permet une promotion à titre personnel au grade AD15, a été utilisé à plusieurs reprises à la Cour, tandis que l'autre emploi, qui permet une promotion à titre personnel au grade AD14, n'a jamais été utilisé. C'est pourquoi nous souhaiterions supprimer du tableau des effectifs l'emploi AD14 à titre personnel et le remplacer par deux emplois AD13 à titre personnel, qui auraient une plus grande utilité compte tenu de la structure actuelle des carrières à la Cour. Ces emplois n'entraîneraient aucune augmentation du nombre total d'emplois inscrits au tableau des effectifs.

2.1.2. Incidence sur l'abattement forfaitaire

13 L'abattement forfaitaire a été fixé à 3,1 % dans le projet de budget, ce qui correspond à 27,7 emplois vacants. Tout relèvement au-delà de ce niveau risquerait de compromettre tant la quantité que la qualité des produits fournis par la Cour au Parlement européen et au Conseil.

3. QUESTIONS D'ORDRE EXCEPTIONNEL

14 Le mandat de huit membres actuels de la Cour arrivera à échéance en 2022. Sur le plan budgétaire, un montant de 637 000 euros est porté au chapitre 10 pour couvrir les coûts relatifs au départ de six membres et à leur remplacement.

15 Les coûts liés à la rémunération, au recrutement et aux missions correspondant aux emplois de traducteurs irlandais et aux 40 emplois d'auditeurs supplémentaires demandés représentent 2 926 000 euros inscrits au titre 1.

16 Le matériel informatique, les licences et les accès correspondants, ainsi que les aménagements nécessaires à l'accueil de ces 40 auditeurs sont estimés à 588 000 euros, inscrits au titre 2.

4. QUESTIONS RÉCURRENTES

4.1. Questions de personnel

4.1.1. Hypothèses pour l'établissement du budget couvrant les rémunérations des membres et les rémunérations et indemnités des agents

17 Conformément aux instructions diffusées par la Commission, le budget destiné aux rémunérations des membres (chapitre 10), aux rémunérations et indemnités des fonctionnaires et agents temporaires (chapitre 12) et à celles des autres membres du personnel (chapitre 14) est fondé sur les hypothèses suivantes:

- une adaptation des rémunérations et indemnités de + 2,9 % avec effet au 1^{er} juillet 2021;
- une adaptation des rémunérations et indemnités de + 2,5 % avec effet au 1^{er} juillet 2022, à verser pendant six mois en 2022.

4.1.2. Emplois supplémentaires

18 Pour 2022, la Cour sollicite deux emplois supplémentaires pour recruter des traducteurs irlandais (voir également le point 10 ci-dessus).

19 Comme indiqué au point 11 ci-dessus et expliqué plus en détail à l'*annexe I*, 40 emplois d'auditeurs sont demandés afin de relever les nouveaux défis.

4.1.3. Revalorisation d'emplois permanents et temporaires

20 La revalorisation d'emplois pour assurer le développement des carrières est régie par l'article 6 de l'annexe I, section B, du statut, en vertu duquel les institutions sont tenues de faire en sorte que les possibilités de promotion soient suffisantes pour pouvoir atteindre les taux prédéfinis pour chaque grade. Afin de satisfaire à cette exigence, 18 revalorisations sont demandées en 2022, réparties comme suit:

Revalorisation	Nombre d'emplois permanents	Nombre d'emplois temporaires
de AD9 en AD10		
de AD8 en AD9		
de AD7 en AD8	5	
de AD6 en AD7	5	
de AST5 en AST6	4	
de AST4 en AST5	2	
de AST3 en AST4	2	
de AST2 en AST3		
Total des revalorisations	18	0

Ces revalorisations ne s'accompagnent ni d'un droit pour les fonctionnaires concernés à être promus ni d'une quelconque obligation d'accorder des promotions. Les décisions de promotion sont essentiellement fondées sur le mérite, comme cela est prévu par le statut (article 45).

4.1.4. Transformation d'emplois permanents et temporaires

21 La Cour demande la transformation de deux emplois permanents de grade AST9 en deux emplois permanents de grade AD9 afin d'offrir à des fonctionnaires relevant actuellement de la catégorie AST, qui ont

acquis les compétences et l'expérience nécessaires et qui ont réussi la procédure de certification, la possibilité de poursuivre leur carrière au sein du groupe de fonctions AD.

Transformation	Nombre d'emplois
de AST9 permanent en AD9 permanent	2

4.1.5. Évolution du nombre d'agents externes

22 Pour 2022, la Cour sollicite davantage de crédits pour des experts nationaux détachés supplémentaires du secteur de l'audit en vue d'appuyer les cinq chambres d'audit.

L'augmentation des crédits pour les agents contractuels s'explique par la hausse des rémunérations et par une demande de deux nouveaux agents pour l'audit et de deux traducteurs irlandais, mais également par des grades plus élevés dans les groupes de fonctions.

Type de personnel	Budget voté pour 2021		État prévisionnel pour 2022	
	Crédits (euros)	Estimation du nombre d'ETP (*) sur la base des crédits	Crédits (euros)	Estimation du nombre d'ETP (*) sur la base des crédits demandés
Agents contractuels	4 849 364	78	5 163 000	82,34
Experts nationaux détachés	1 593 000	25	1 850 000	28
Agents locaux	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Intérimaires	175 636	4	185 000	4
Assistants parlementaires	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

(*) Équivalents temps plein

4.1.6. Nombre d'emplois et moyenne annuelle d'équivalents temps plein (ETP)

23 Conformément à l'article 41, paragraphe 3, point b) iii), du règlement financier, la Cour déclare que le nombre d'emplois effectivement pourvus au 31 décembre 2020 est de 827 et que la moyenne annuelle d'équivalents temps plein effectivement en poste durant l'exercice 2020 s'établit à 804,89. Des tableaux détaillés figurent dans les documents de travail en annexe.

4.2. Dépenses de mission

24 Les prévisions relatives aux crédits de mission (article 162) pour l'exercice à venir sont établies au début de l'année précédente (année $n - 1$). Nous espérons une évolution favorable de la situation liée à la pandémie de COVID-19 en 2021, qui permettrait à la Cour de retrouver un volume important de missions d'audit en 2022. La Cour adopte son programme de travail annuel vers la fin de l'année. Au moment de l'établissement de son projet de budget, elle ne dispose, pour estimer ses besoins, que des résultats de sa programmation pluriannuelle, effectuée en octobre de l'année $n - 2$.

25 La Cour prend toutes les mesures possibles pour que les crédits de mission soient utilisés dans le respect le plus rigoureux des principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités. Bien qu'elle ne puisse prévoir ses besoins de façon précise, elle fait en sorte que le principe d'optimisation des ressources soit bien respecté. La Cour demande à l'autorité budgétaire de se montrer compréhensive en cas de sous-utilisation de crédits. Pour le budget 2022, la Cour propose de réduire le montant affecté à ses missions. Un montant de 2 700 000 euros sera consacré aux travaux d'audit et aux activités de soutien relevant de ses missions en 2022. Ce montant englobe 300 000 euros correspondant aux 40 emplois d'auditeurs demandés.

5. INFORMATIONS À L'APPUI DE LA DEMANDE

26 Les annexes suivantes sont jointes à l'appui de la demande de crédits budgétaires de la Cour pour l'exercice 2022:

Annexe I – Argumentaire en faveur de la création de nouveaux emplois d'auditeurs à la Cour

Annexe II – Exposé sur la politique en matière de personnel permanent et temporaire

Annexe III – Explications concernant les augmentations et les réductions par ligne budgétaire

6. ANNEXES

6.1. Annexes I: ARGUMENTAIRE EN FAVEUR DE LA CRÉATION DE NOUVEAUX EMPLOIS D'AUDITEURS À LA COUR

6.1.1. Synthèse

I Les activités et les finances de l'UE ont été considérablement renforcées avec l'adoption du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 et de l'instrument de relance «Next Generation EU» en riposte à la COVID-19. Les fonds de l'UE s'en trouveront pratiquement multipliés par deux au cours des prochaines années. Sous l'effet de ce changement, ainsi que des autres évolutions en cours dans notre environnement d'audit, les tâches qui nous incombent devraient logiquement prendre de l'ampleur, et nos besoins en ressources d'audit, augmenter de façon considérable. C'est un défi stratégique que la Cour devra relever et dont nous prenons toute la mesure, dans la **stratégie 2021-2025**, en formulant des objectifs clairs afin que l'ensemble de nos travaux d'audit tiennent pleinement compte de ces évolutions.

II Un renforcement considérable des responsabilités et des activités a une incidence sur les ressources nécessaires. Le présent document contient une analyse préliminaire des nouveaux besoins générés par les défis à relever, qui aboutit aux conclusions ci-après.

- En 2025, année où l'instrument «Next Generation EU» produira ses effets les plus marqués sur les dépenses susceptibles d'être contrôlées, jusqu'à **195 emplois d'auditeurs supplémentaires pourraient être nécessaires**. Toutefois, en raison de l'instabilité du contexte et des nombreuses inconnues qui subsistent, cette analyse des besoins reste provisoire.
- **Nous suggérons d'adopter une approche prudente, par étapes, en demandant la création de 40 emplois pour 2022**, dont il ne fait aucun doute qu'ils seront nécessaires. Toute nouvelle demande éventuelle au cours des années suivantes sera étayée par une analyse plus approfondie fondée sur des informations plus précises concernant les défis à relever en matière d'audit et, en particulier, l'instrument «Next Generation EU».
- L'augmentation du nombre d'emplois demandée découle principalement des nouvelles responsabilités en matière d'audit liées à la riposte de l'UE à la pandémie de COVID-19. La plupart de ces mesures étant transitoires, **la majorité des emplois demandés seraient temporaires**. Les capacités seront renforcées, mais seront ensuite appelées à être partiellement réduites à nouveau.
- **La demande porte exclusivement sur des emplois d'auditeurs**. Aucun de ces emplois ne sera affecté aux services d'appui et la Cour entend, au contraire, poursuivre ses efforts en vue de réduire ses

frais généraux et de redéployer plus d'agents sur des emplois concourant directement à la production de ses audits. Si 40 auditeurs ou plus viennent compléter ses effectifs, la Cour s'engage à ce que toutes les tâches d'appui et d'ordre administratif correspondantes soient supportées par les structures existantes, ce qui augmentera l'efficacité globale et réduira les frais généraux liés au personnel.

- L'augmentation de nos capacités se joue sur deux tableaux: la quantité, mais aussi la qualité. En d'autres termes, la Cour veillera avec le plus grand soin à **recruter des personnes possédant les compétences et les connaissances nécessaires, ainsi qu'une solide expérience professionnelle.**
- Enfin, la Cour n'affectera des emplois supplémentaires qu'aux thématiques pour lesquelles elle pense produire une véritable valeur ajoutée. Chaque nouvel emploi contribuera à **la création de nouveaux produits destinés à nos parties prenantes**, comme des rapports d'audit sur l'instrument «Next Generation EU».

6.1.2. Introduction

01 En tant qu'auditeur externe indépendant de l'UE, la Cour des comptes européenne joue un rôle crucial dans le renforcement de l'obligation de rendre compte de l'Union. Par ses travaux, elle suscite la confiance et assoit ainsi la légitimité et l'acceptation à long terme de l'UE. Au cours des dernières décennies, les domaines de compétence de l'UE se sont multipliés, avec pour corollaire un mandat d'audit en expansion pour la Cour des comptes. Dans le même temps, les appels en faveur d'un renforcement du contrôle indépendant des activités de l'UE, tant sur le plan de l'éventail des domaines couverts que du niveau de détail atteint, se sont faits toujours plus pressants.

02 En 2020, les activités et les finances de l'UE ont été considérablement renforcées avec l'adoption du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 et de l'instrument de relance «Next Generation EU» en riposte à la COVID-19. Les fonds de l'UE s'en trouveront pratiquement multipliés par deux au cours des prochaines années.

03 Dans sa **stratégie 2021-2025**, la Cour prend toute la mesure des défis posés par l'instrument «Next Generation EU» et se fixe comme objectif stratégique d'examiner ces nouveaux fonds à la fois dans ses audits de la performance (objectif n° 2) et dans ses travaux à l'appui de la déclaration d'assurance (objectif n° 3). Avec cette stratégie, la Cour renforce également son engagement à contribuer à la lutte contre la fraude, à fournir des informations spécifiques à chaque pays, à faire de l'audit numérique une réalité, à renforcer ses relations avec les parties prenantes et à intensifier la coopération avec les autres ISC.

04 Dans ce contexte, le président et le secrétaire général ont demandé à la direction de la Présidence de procéder à une première **analyse de la capacité de la Cour des comptes à continuer d'honorer ses obligations en matière d'audit** conformément aux normes internationales d'audit et, ainsi, de répondre aux attentes importantes que placent en elle les parties prenantes institutionnelles de l'UE et les citoyens.

05 Le présent document expose les résultats de cette analyse. Nous y faisons valoir que pour réaliser le surcroît de travaux d'audit en rapport avec ses nouvelles responsabilités et les demandes d'informations supplémentaires spécifiques que lui adressent ses parties prenantes institutionnelles, la Cour des comptes européenne aurait besoin d'une nette augmentation de ses ressources. Nous estimons que **les ressources nécessaires s'établissent à 195 emplois d'auditeurs supplémentaires au maximum** pour absorber un tel surcroît de travail. L'ampleur réelle de la demande peut être ajustée en fonction des priorités dégagées parmi ces travaux supplémentaires.

06 L'initiative «Next Generation EU» étant limitée dans le temps, la **majorité de ces emplois seraient temporaires**. Nous suggérons d'**étaler** la demande d'emplois d'auditeurs supplémentaires **sur quatre ans**. Les demandes qui seront présentées au cours des années à venir pourront être ajustées en fonction des besoins réels et à mesure que s'affinera notre compréhension des systèmes que nous sommes invités à auditer et des implications qui en découlent pour notre approche méthodologique

07 Le document est scindé en trois parties. Dans la première, nous retraçons sommairement l'évolution des ressources d'audit de la Cour sur la dernière décennie. Dans la deuxième partie, nous présentons les facteurs qui induisent une hausse du nombre d'emplois d'auditeurs nécessaires et nous fournissons une estimation des besoins en ressources supplémentaires. Enfin, tous ces nouveaux besoins sont exposés de manière synthétique, par année, la demande étant ventilée par emplois temporaires et emplois permanents.

6.1.3. La tendance à ce jour: moins de ressources, plus de responsabilités

6.1.3.1. Moins de ressources

08 Ces dernières années, la Cour a vu son nombre d'emplois diminuer. Entre 2012 et 2020, elle l'a réduit de 5,3 % pour se conformer aux réductions d'effectifs décidées par les législateurs. Ce chiffre correspond à une baisse nette de 3,8 % en raison de l'adhésion de la Croatie (voir **tableau 1**). Depuis 2017, le tableau des effectifs de la Cour prévoit 853 emplois permanents et temporaires.

Tableau 1 – Nombre d'emplois à la Cour des comptes européenne

ANNÉE	Nombre d'emplois – avant adhésion de la Croatie	Nombre d'emplois – après adhésion de la Croatie
2012	887	
2013	878	891
2014		882
2015		872
2016		862
2017		853
2018		853
2019		853
2020		853
2021		853

6.1.3.2. Plus de responsabilités

09 La taille et la diversité du budget de l'UE, comme le nombre d'entités auditées, constituent des facteurs déterminants pour nos travaux d'audit (financier, conformité et performance). Tous ces indicateurs ont augmenté au fil du temps: le budget de l'UE, de 115 milliards d'euros en 2007², a été porté à 153 milliards d'euros en 2020³, tandis que le nombre d'agences et autres organes de l'UE est passé de 11 en 2000, à 25 en 2007 et à 37 en 2020⁴.

² Budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007.

³ Budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020.

⁴Rapport spécial n° 22/2020, L'avenir des agences de l'UE, figure 4.

10 Quels que soient les politiques et les programmes de dépenses, le Parlement européen et le Conseil de l'UE nous ont constamment demandé de mieux évaluer l'économie, l'efficacité et l'efficacité de l'action de l'Union, en plus de fournir une assurance fiable sur les aspects liés à la conformité⁵.

11 La Cour a donné suite à cette demande en augmentant sa production: elle est ainsi passée d'environ 15 rapports spéciaux par an dans les années 2000 à une moyenne annuelle de 27 rapports spéciaux et documents d'analyse entre 2013 et 2017 et de 38 rapports au cours de la période relevant de la stratégie 2018-2020. Enfin, le nombre d'avis relatifs à la législation ayant une incidence sur la gestion des finances de l'UE est passé de 41 pour la période 2007-2013 à 45 pour la période 2014-2020.

12 Ces dernières années, nous avons fait preuve de souplesse en fournissant notre analyse et nos conseils indépendants dans les domaines d'action émergents où l'UE a assumé de nouvelles responsabilités, tant sur le plan financier que sur le plan réglementaire. Bon nombre de ces activités relèvent de notre mandat d'audit et nous avons réagi en développant nos connaissances et en redéployant avec souplesse les emplois existants, sans demander de ressources supplémentaires. Cela nous a permis, par exemple, de publier, entre 2014 et 2020, 26 rapports spéciaux sur la réaction de l'UE à la crise financière de 2008 dans le domaine de la gouvernance économique et financière. De même, en réaction à la crise migratoire, la Cour des comptes s'est encore adaptée et a produit six rapports spéciaux ayant trait à la migration, à la sécurité et aux frontières extérieures.

6.1.3.3. La solution à ce jour: souplesse et efficacité

13 En conclusion, malgré une diminution des ressources, la Cour est parvenue à augmenter significativement sa réalisation d'audits de la performance et d'autres produits, à s'adapter avec souplesse à un contexte changeant et à maintenir la qualité de ses travaux d'audit financier et de conformité à un niveau élevé. Cela n'a été possible qu'en exploitant deux variables. Premièrement, entre 2008 et 2019, la Cour a augmenté la part des emplois affectés à l'audit en effectuant des transferts depuis l'administration et les fonctions d'appui général. Deuxièmement, la Cour a rationalisé ses procédures d'audit dans le cadre de ses stratégies pour les périodes 2013-2017 et 2018-2020 et d'une réforme organisationnelle.

6.1.4. *Demain: un mandat d'audit en expansion et des attentes toujours plus importantes de la part des parties prenantes*

6.1.4.1. Les mesures de riposte à la crise

14 Dans une volonté d'inscrire l'action de l'UE dans un cadre intégré en matière d'audit et d'obligation de rendre compte, le législateur a chargé la Cour des comptes européenne de l'audit externe des instruments «Next Generation EU» et SURE. Le service juridique de la Cour a récemment confirmé dans un avis que ces droits d'audit sont d'une portée similaire à ceux dont jouit la Cour sur le budget traditionnel de l'UE⁶. Toutefois, cela signifie que **la Cour aura à endosser une responsabilité nettement plus vaste en matière d'audit**, qui s'ajoute à une charge de travail déjà particulièrement élevée.

15 La Cour est prête à continuer de s'adapter aux défis à venir. Les enseignements tirés de la réaction à la pandémie, notamment la souplesse dont il a fallu faire preuve pour adapter les procédures et travailler à

⁵ Ces attentes ont été exprimées, par exemple, dans les résolutions sur la décharge pour les exercices 2018 et 2019, lors des discussions qui ont suivi les présentations des produits de la Cour au Conseil, ainsi que dans les lettres de la conférence des présidents des commissions concernant le programme de travail annuel de la Cour.

⁶ Avis du service juridique sur la facilité pour la reprise et la résilience, JUR123 719EN01-21PP-AJ_21-21_CH5-OR, 1^{er} février 2021.

distance, devraient permettre à l'institution d'améliorer encore son fonctionnement et de dégager de nouveaux gains de productivité. Toutefois, compte tenu des efforts déjà déployés pour transférer des ressources vers l'audit et accroître globalement l'efficacité, **les ressources de la Cour risquent d'être soumises à une tension excessive dans un avenir proche**, ce qui retentira inévitablement sur la qualité et la quantité de ses réalisations.

6.1.4.1.1. Les défis posés par l'audit de la riposte à la crise

Une nouvelle logique de dépenses: à chaque État membre son plan d'investissement et de réforme

16 La facilité pour la reprise et la résilience (FRR), pièce maîtresse de l'instrument «Next Generation EU», est dotée de 312,5 milliards d'euros sous la forme de subventions sur une période d'au moins sept ans⁷ et de 360 milliards d'euros sous la forme de prêts. Pour estimer les ressources nécessaires en matière d'audit, il importe d'examiner de plus près la FRR. La conception de la FRR suit une nouvelle logique de dépenses. Elle offre un soutien financier à la réalisation de réformes et d'investissements (dont les progrès sont mesurés périodiquement à l'aune d'objectifs intermédiaires), tandis que les programmes plus traditionnels relevant du CFP remboursent des coûts spécifiques liés à des projets. C'est la raison pour laquelle le «noyau dur» du CFP et la FRR requerront chacun des approches d'audit différentes, tant pour l'audit de conformité que pour l'audit de la performance. Étant donné que ces deux types d'audits seront menés en parallèle, **il sera impossible de fusionner les processus d'audit pour le CFP et la FRR.**

17 Il existe une autre différence majeure: les États membres sont au cœur de la conception et de la logique de la FRR, car celle-ci sera régie par 27 plans nationaux pour la reprise et la résilience (PRR). Concrètement, cela se traduit par 27 programmes assortis de leurs propres engagements en matière d'investissements et de réformes, de leurs propres systèmes nationaux de mise en œuvre, de leurs propres objectifs de dépenses et de leurs propres indicateurs et objectifs intermédiaires. **Cela nécessitera de définir une approche spécifique à chaque État membre**, étant donné que le degré de similitude et de standardisation devrait être encore moindre que pour les fonds de cohésion.

Audit financier: la FRR intégrée aux comptes consolidés

18 La FRR figurera dans les comptes consolidés de l'UE et fera donc partie intégrante de notre audit annuel visant à fournir une assurance quant à la fiabilité des comptes, contribuant à notre opinion sur les comptes. En raison de sa taille et de sa nature, davantage de ressources seront nécessaires au sein des équipes chargées de cette activité d'audit financier annuel.

Fournir une assurance annuelle sur les opérations sous-jacentes

19 Si la FRR figure dans les comptes, ses opérations font également partie des opérations sous-jacentes aux comptes. Cela signifie qu'elles feront **l'objet de nos futures déclarations d'assurance annuelles sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes**. Nous travaillons toujours à l'élaboration de l'approche d'audit, mais il apparaît évident au vu des dimensions mêmes des instruments que **ces travaux ne pourront pas être réalisés par les équipes DAS actuelles en plus de leur charge de travail normale.**

L'évaluation de la performance sera essentielle, mais des conditions d'éligibilité s'appliquent également

⁷ COM(2020) 408 final – 2020/0104 (COD) – Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant une facilité pour la reprise et la résilience, p. 43.

20 L'instrument «Next Generation EU», qui marque une nouvelle approche de l'utilisation des finances de l'UE, exigera également d'élaborer une approche différente et novatrice pour en évaluer la performance, afin d'apprécier l'efficacité et l'efficience avec lesquelles l'instrument soutient la relance après la crise et contribue aux autres objectifs horizontaux de l'UE. **Le paiement sera notamment subordonné à la réalisation d'objectifs de performance.** Dans le même temps, un certain nombre de **conditions d'éligibilité, telles que les règles en matière d'aides d'État et de marchés publics, continuent de s'appliquer.** Les conclusions sur la performance seront également importantes pour la conception d'éventuels mécanismes futurs de réaction aux crises et du prochain CFP, et aideront les décideurs à optimiser l'efficience des dépenses de l'UE. Nous nous attendons donc à ce que ces analyses suscitent l'intérêt du public et des parties prenantes.

21 Dans notre programme de travail annuel 2021, nous avons déjà prévu des activités d'audit axées directement sur la FRR ou portant sur certains aspects de la réaction globale à la crise. Toutefois, ces travaux ont été programmés aux dépens d'autres domaines d'action, dans lesquels les audits seront reportés. Nous estimons qu'une évaluation complète de l'instrument «Next Generation EU» tout au long du cycle de dépenses et portant sur tous ses aspects essentiels pourrait nécessiter la réalisation d'évaluations de la performance pour l'assurance annuelle auxquelles viendraient s'ajouter des audits de la performance spécifiques.

Les recettes de l'UE prennent une nouvelle dimension

22 Le train de mesures «Next Generation EU» innove également par l'approche de financement consistant à emprunter sur les marchés des capitaux. Pour la première fois, l'UE empruntera pour financer des aides non remboursables. Par conséquent, la Commission sera chargée d'émettre des dettes à une échelle beaucoup plus importante qu'aujourd'hui, et la Cour devra contrôler ces opérations financières.

23 En outre, le Conseil européen a déjà convenu d'établir une nouvelle ressource propre fondée sur les déchets plastiques non recyclés et d'envisager l'introduction d'autres ressources propres à l'avenir. La Cour sera chargée de contrôler la perception de ces nouvelles contributions. Nous estimons donc qu'aucun gain d'efficience n'est à attendre pour la partie recettes des travaux à l'appui de la DAS et que les ressources nécessaires seront proportionnelles aux montants perçus par l'UE.

L'instrument «Next Generation EU» en complément du CFP existant

24 La plus petite enveloppe financière de l'instrument «Next Generation EU», soit 77,5 milliards d'euros (dont 47,5 milliards consacrés à l'instrument de réaction à la crise REACT-UE), est destinée à compléter les programmes existants du CFP. L'effet sur nos ressources d'audit sera perceptible, mais il sera possible de couvrir ces fonds dans le cadre des audits financiers, de conformité et de la performance habituels.

Instrument SURE

25 Outre «Next Generation EU», la Cour devra contrôler un autre nouvel instrument, l'initiative SURE (soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence). Ce régime d'aide, géré par la Commission européenne, fournit une réassurance pour les systèmes nationaux d'assurance chômage, axée sur le chômage partiel et sur les dispositifs visant à éviter les licenciements lors de chocs tels que la pandémie de COVID-19. Il permet de fournir une assistance financière d'un montant maximal de 100 milliards d'euros sous la forme de prêts de l'UE aux États membres touchés. Afin de fournir aux États membres demandeurs une assistance financière à des conditions favorables, la Commission lève des fonds sur les marchés internationaux des capitaux en émettant des «obligations sociales». En décembre 2020, elle avait déjà émis des obligations sociales à hauteur de 39,5 milliards d'euros. Les contrats de prêt signés dans le cadre de l'instrument SURE

feront l'objet d'un audit de la Cour en vertu de l'article 13 du règlement SURE (par référence au règlement financier)..

Collaboration potentielle avec les institutions supérieures de contrôle des États membres de l'UE

26 Les États membres seront chargés de mettre en œuvre les PRR nationaux, et leurs institutions supérieures de contrôle (ISC) auront pour mission de les contrôler. Certaines d'entre elles commencent déjà à y travailler cette année. La Cour pourrait étudier les moyens de collaborer davantage avec les ISC en proposant un audit conjoint ou parallèle sur l'évaluation des PRR nationaux.

6.1.4.1.2. Ressources nécessaires pour l'audit des mesures de riposte à la crise

Tentative d'estimation fondée sur l'extrapolation des besoins actuels en matière d'audit

27 Une simple extrapolation permet d'aboutir à une première estimation faisant état de besoins en personnel assez élevés. En 2019, environ 483 agents des chambres d'audit étaient affectés aux audits financiers, de conformité et de la performance, pour un montant à contrôler de 130 milliards d'euros provenant du budget de l'UE et des Fonds européens de développement (FED)⁸. Si l'on applique le même ratio au volet «subventions» de la FRR en 2024, l'année pour laquelle les paiements attendus seront les plus élevés (90 milliards d'euros), le besoin théorique atteindrait le chiffre vertigineux de 334 emplois supplémentaires pour ce seul volet..

28 Nous espérons que, de par sa conception, la FRR permettra d'obtenir une meilleure «efficacité d'audit par euro dépensé» que le CFP. Les informations actuellement disponibles sur la conception des plans nationaux laissent supposer qu'ils donneront la priorité aux grands projets de nature systémique plutôt qu'aux petits investissements individuels de portée limitée, comme c'est le cas pour certains programmes relevant du CFP. Les remboursements fondés sur la réalisation d'objectifs intermédiaires plutôt que sur des coûts spécifiques peuvent nécessiter moins de contrôles approfondis sur place. Ces caractéristiques structurelles propres à la FRR nous permettront probablement d'élaborer des techniques d'audit systémiques de nature à garantir la fiabilité des résultats d'audit sur la base de vérifications de détail réduites. Toutefois, l'ampleur exacte des gains d'efficacité possibles ne peut être établie à ce stade.

Estimation fondée sur la couverture des États membres

29 Il pourrait être possible de mieux estimer les ressources nécessaires en tirant parti du fait que l'instrument est décliné en fonction de chaque État membre. Il s'articule autour de 27 programmes nationaux et son exécution est donc compartimentée par État membre. Cela signifie que la méthode la plus efficace pour contrôler la FRR pourrait être **de composer des équipes d'audit qui deviendraient des spécialistes de l'État membre (ou groupe d'États) qu'elles contrôlent**. C'est également ce que fait la Commission, où des «cellules» par État membre ont été instituées au Secrétariat général (*task force* RECOVER) et dans les DG concernées. En partant de l'hypothèse que la taille de ces équipes variera en fonction des montants et de la complexité du programme, nos modélisations aboutissent à un besoin moyen de quatre auditeurs par État membre, soit 108 pour l'ensemble des États.

30 À ces 108 auditeurs affectés aux audits de la performance et de conformité des dépenses liées au volet «subventions» de la FRR, nous devons ajouter des ressources pour l'audit des nouveaux types de recettes de l'instrument «Next Generation EU» (trois emplois), de l'émission de dettes par l'UE (trois emplois) et de l'octroi

⁸ Rubriques du CFP: 126,1 milliards d'euros; FED: 3,4 milliards d'euros.

aux États membres de prêts au titre de la FRR (trois emplois), ainsi que pour l'audit financier de l'ensemble de la FRR (neuf emplois), pour des travaux supplémentaires sur les «compléments» de l'initiative «Next Generation EU» aux programmes du CFP (six emplois) et pour l'audit de l'instrument SURE (trois emplois). Au total, nous estimons qu'au plus fort des mesures de réaction à la crise, la Cour aurait besoin de **135 emplois d'auditeurs supplémentaires** pour l'audit financier, de conformité et de la performance des instruments «Next Generation EU» et SURE. En raison du caractère transitoire des mesures, ces ressources seraient des **emplois temporaires** dont le nombre augmenterait de 2022 à 2025, avant de repartir à la baisse entre 2028 et 2031, dans l'hypothèse de contrats de six ans.

6.1.4.2. Des attentes plus fortes des parties prenantes en ce qui concerne la couverture des actions de l'UE par les audits de la Cour

31 Ces dernières années, le nombre de suggestions d'audit adressées à la Cour par la conférence des présidents des commissions du Parlement européen (CPC) a connu une croissance forte. Il est passé de 38 pour le programme de travail annuel 2016 de la Cour à 158 pour 2021, ce qui témoigne de l'intérêt des commissions et de l'utilité de nos audits pour leurs travaux. En outre, l'éventail thématique s'est élargi: 21 commissions ont adressé leurs suggestions pour 2021 contre 12 pour 2016 (voir *tableau 2*). Cette augmentation traduit le souhait exprimé par nos principales parties prenantes de parvenir à une couverture plus large des fonds de l'UE et des mesures réglementaires.

Tableau 2 – Demandes d'audit adressées par la CPC sur la période 2016-2021

Commission	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Nombre d'idées d'audit
AFET	0	1	0	0	4	3	8
AGRI	0	0	11	4	9	7	31
BUDG	1	2	1	3	8	9	24
CONT	0	8	25	22	20	27	102
CULT	1	1	1	4	3	5	15
DEVE	1	0	2	0	2	3	8
DROIT	0	0	0	1	0	9	10
ECON	0	0	0	2	1	6	9
EMPL	4	0	0	0	5	13	22
ENVI	4	3	6	4	2	14	33
FEMM	0	0	7	8	6	2	23
IMCO	1	4	1	0	0	3	9
INTA	4	0	1	1	3	8	17
ITRE	0	0	4	8	4	6	22
JURI	2	0	0	1	0	8	11
LIBE	0	3	5	7	2	7	24
PECH	2	0	2	0	0	2	6
PETI	0	0	3	1	1	9	14
REGI	13	1	4	0	1	1	20
SEDE	0	2	2	0	2	3	9
TRAN	3	3	1	3	4	13	27
TAXE	1	0	0	0	0	0	1
Nombre d'idées d'audit	37	28	76	69	77	158	445
Nombre de commissions	12	10	16	14	17	21	22

32 Des parties prenantes du Parlement européen ont également formulé des suggestions horizontales concernant le degré de détail et l'étendue des audits dont nous rendons compte dans nos rapports. Elles

souhaiteraient que la Cour analyse en détail si les politiques de l'UE sont cohérentes entre elles et si les enseignements tirés ont été pris en compte lors de leur conception ou de leur mise en œuvre. En outre, le Parlement européen souhaite obtenir des informations détaillées (à l'échelle de l'État membre et de l'UE) sur la mise en œuvre des programmes et des politiques de l'UE et souhaite recevoir de la Cour des comptes des informations d'audit ayant une dimension plus prospective pour éclairer les décisions concernant les futurs programmes.

33 Le Conseil a exprimé le souhait de voir davantage de publications sur des sujets spécifiques analysés sous l'angle de la performance, notamment davantage de **rapports par pays très détaillés**, de rapports sur la performance administrative et les dépenses de fonctionnement des institutions de l'UE. Le Conseil a également invité la Cour à accorder une plus grande attention au suivi des recommandations d'audit et a demandé des rapports de suivi qui examinent l'évolution de la situation dans certains domaines au fil du temps⁹.

34 Enfin, dans ses conclusions à l'issue d'un sommet extraordinaire qui s'est tenu en juillet 2020, le Conseil européen a demandé une forte participation de la Cour des comptes européenne à la **lutte contre la fraude** (point 24 des conclusions du Conseil).

35 Vingt emplois d'auditeurs supplémentaires nous permettraient d'accomplir des progrès tangibles en ce qui concerne les réponses que nous apportons aux demandes des parties prenantes, désireuses de nous voir réaliser davantage d'audits de la performance et participer plus activement à la lutte contre la fraude.

6.1.4.3. Demandes d'un niveau de détail accru pour la DAS traditionnelle

36 Le Conseil de l'UE a demandé à plusieurs reprises à la Cour des comptes de fournir **davantage d'informations et de détails pour chaque domaine de dépenses**. Avec la méthodologie actuellement utilisée pour la DAS, cette demande ne peut être satisfaite sans ressources supplémentaires.

37 Le Conseil, à la demande de plusieurs délégations nationales, et des députés européens ont fréquemment invité la Cour des comptes à envisager la possibilité de **fournir un taux d'erreur par rubrique** dans son rapport annuel, en l'occurrence pour les rubriques 3 – *Sécurité et citoyenneté* et 4 – *L'Europe dans le monde*. Pour fournir des taux d'erreur statistiquement fiables, nous devrions intensifier les vérifications de détail, en particulier pour les rubriques dont la dotation budgétaire est comparativement plus faible, comme c'est le cas pour les rubriques 3 et 4.

38 En 2018, le Conseil a également invité la Cour à établir les niveaux d'erreur estimatifs pour les premier et deuxième piliers de la rubrique 2 (*Croissance durable: ressources naturelles*) sur la base d'un échantillon plus large. Si nous nous tournons vers l'avenir, nous constatons que **le nouveau CFP pour la période 2021-2027 comporte deux rubriques supplémentaires**. Si nous devons fournir des taux d'erreur pour chacune des sept rubriques, les besoins en ressources augmenteront encore.

39 Pour estimer les ressources supplémentaires qui seraient nécessaires pour communiquer un taux d'erreur pour toutes les rubriques du CFP 2021-2027, nous pouvons utiliser des estimations dont nous avons déjà fait part à plusieurs reprises. Pour les rubriques 3 (*Sécurité et citoyenneté*) et 4 (*L'Europe dans le monde*) du CFP 2014-2020, nous avons fourni aux délégations du Conseil, lors de la décharge 2019, une estimation des ressources nécessaires que nous établissions à 20 emplois. Étant donné que ces deux rubriques ont été plus ou

⁹ Sur la base des résolutions sur la décharge pour les exercices 2018 et 2019, ainsi que des conclusions des discussions à l'issue des présentations des produits de la Cour au Conseil.

moins réparties en trois rubriques dans le CFP 2021-2027, nous estimons qu'au moins **25 emplois d'auditeurs** supplémentaires seraient nécessaires pour réaliser des progrès perceptibles quant au niveau de détail de nos travaux d'audit à l'appui de la DAS.

6.1.4.4. Questions émergentes

40 Outre la riposte à la crise de la COVID-19, l'UE est sans cesse confrontée à **de nouveaux défis et à la complexité grandissante des instruments créés pour les relever**. Le recours croissant à la conditionnalité dans les politiques et les dépenses de l'UE signifie également que certains objectifs de l'Union (tels que la transition numérique ou la lutte contre le changement climatique) s'appliquent à presque toutes les activités de l'UE, et non pas à des politiques ciblées, et qu'une multitude d'actions participent à leur réalisation. Aujourd'hui, **un euro de dépenses de l'UE doit atteindre de nombreux objectifs stratégiques**, ce qui rend plus pressants encore les impératifs en matière d'audit et d'obligation de rendre compte pour ce même euro. Afin de fournir une appréciation précise de la gestion financière et de la performance de l'action de l'UE, la Cour des comptes doit s'adapter à cette évolution. Pour le faire d'une manière solide sur le plan méthodologique, nous devons **investir massivement dans la gestion des connaissances, la formation et la recherche**.

41 Par exemple, les accords politiques récents concernant l'instrument «Next Generation EU» et le CFP ont donné une dimension horizontale à la **conditionnalité liée à l'état de droit**: cela exigera une attention accrue de notre part, tant en ce qui concerne les travaux méthodologiques préparatoires que les vérifications d'audit. À partir de janvier 2021, le règlement relatif à la protection du budget de l'Union en cas de défaillance généralisée de l'état de droit dans un État membre s'appliquera au prochain CFP et à des pans entiers de l'instrument «Next Generation EU». Ce règlement confère à la Commission européenne le pouvoir d'appliquer des mesures de protection, y compris la suspension ou la réduction des paiements à charge du budget de l'UE, si elle constate des défaillances généralisées de l'état de droit dans l'un des États membres (décision sur laquelle le Conseil dispose d'un droit de veto).

42 Le **passage de nos travaux d'audit au numérique** est un autre domaine dans lequel il est urgent de recruter de nouveaux talents. Très peu de nos agents ont un profil de spécialiste en données ou en science informatique. La Cour aura donc besoin de nouveaux talents du numérique, en nombre suffisant pour déclencher un changement au niveau de l'institution dans son ensemble. Malgré les efforts continus visant à renforcer les capacités internes et l'ouverture manifestée par les agents de la Cour à l'égard de ces offres de formation, la mise en œuvre de techniques complexes ancrées dans le numérique est impossible sans l'arrivée de nouveaux agents, disposant d'une formation professionnelle dans ce domaine.

43 Nous estimons que les ressources supplémentaires nécessaires pour relever les nouveaux défis posés par les opérations de l'UE s'élèvent à **15 emplois d'auditeurs**. Ces emplois serviraient à élaborer de nouvelles approches et méthodes d'audit et à réaliser des audits spécifiques dans ces domaines.

6.1.5. *Conclusion: un net renforcement des effectifs d'audit allant de pair avec une diminution relative des frais généraux liés aux emplois administratifs*

44 Le fait de porter les effectifs aux niveaux évoqués précédemment correspond à une augmentation globale de 195 emplois, présentée dans le tableau 3 ci-après. La majorité des emplois seraient temporaires avec des contrats d'une durée de six ans. Étant donné que l'exécution financière de l'instrument «Next Generation EU» montera progressivement en puissance au cours des quatre prochaines années, nous suggérons d'étaler ces créations d'emplois sur quatre ans. Cette approche est également judicieuse du point de vue du recrutement.

Tableau 3 – Synthèse de l'estimation des ressources supplémentaires nécessaires

	Audit des instruments «Next Generation EU» et SURE	Attentes des parties prenantes concernant la couverture d'audit	DAS traditionnelle plus détaillée	Questions émergentes	Total		
Emploi temporaire ou permanent	Emplois temporaires	Emplois permanents			Temp.	Perm.	Total
2022	20	20			20	20	40
2023	65	8			65	8	73
2024	28	19			28	19	47
2025	22	13			22	13	35
2026					0	0	0
2027					0	0	0
2028	-20				-20	0	-20
2029	-65				-65	0	-65
2030	-28				-28	0	-28
2031	-22				-22	0	-22
Plafond atteint de 2025 à 2027	135	20	25	15	135	60	195
Total final fin 2031	0	20	25	15	0	60	60

45 L'approche pluriannuelle nous permettra également d'**ajuster les demandes pour les années 2023 à 2025 une fois que notre approche d'audit sera affinée**, ce qui pourrait permettre de dégager des économies supplémentaires et de demander moins de ressources que prévu ci-dessus. Les besoins en ressources pour l'**audit des instruments de réaction à la crise primeraient** sur les autres activités mentionnées dans le présent document.

46 Pour apporter une contribution perceptible sur le plan de l'efficacité, les emplois d'auditeurs demandés ne seraient pas accompagnés d'une demande d'emplois supplémentaires pour les services d'appui. Cela signifie que nos **frais généraux liés aux emplois administratifs diminueront en termes relatifs** au cours du processus.

6.2. Annexes II – EXPOSÉ SUR LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE PERSONNEL PERMANENT ET TEMPORAIRE, ÉTABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 41 DU RÈGLEMENT FINANCIER

La Cour des comptes européenne a pour vocation première de s'acquitter de son activité principale telle qu'elle est définie à l'article 287 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

À cette fin, la Cour a demandé au Parlement européen et au Conseil un certain nombre d'emplois permanents et temporaires, qu'elle a obtenus. Ses demandes d'emplois reposent sur les meilleures évaluations possibles des ressources minimales nécessaires pour satisfaire de manière économique, efficace et efficiente aux obligations qui lui incombent en vertu du traité et pour répondre ainsi aux attentes légitimes du Parlement européen et du Conseil ainsi que des autres utilisateurs de ses produits.

Ayant obtenu les emplois jugés nécessaires, la Cour s'efforce de recruter des agents disposant des qualifications et de l'expérience appropriées pour les pourvoir, en tenant compte des multiples différences culturelles, linguistiques et professionnelles au sein de l'UE. En outre, elle applique une politique de ressources humaines qui vise à développer une expertise reconnue dans les domaines de l'audit financier, de l'audit de conformité et de l'audit de la performance, à proposer des perspectives de carrière et à renforcer les compétences des agents, à favoriser le partage et l'échange de connaissances avec les ISC, les autres professionnels de l'audit, le monde universitaire et les groupes de réflexion, et à perfectionner son organisation par activités afin de lui permettre de gagner globalement en efficacité et en souplesse.

Cette politique est périodiquement réexaminée et améliorée afin d'encourager les agents à remplir leurs fonctions le mieux possible. Le but de la Cour est de faire en sorte qu'une grande partie du personnel recruté reste à son service à long terme, et d'aider tous les agents dont les résultats ne correspondent pas aux attentes à résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Ces dernières années, la Cour a éprouvé des difficultés à recruter des agents qualifiés et à les garder. Afin de les surmonter et d'éviter qu'elles ne se présentent de nouveau à l'avenir, un train de mesures a été adopté:

- des formations supplémentaires ont été organisées à l'intention des agents nouvellement recrutés, et la formation initiale ainsi que l'expérience professionnelle s'inscrivent dans un plan de développement professionnel couvrant l'ensemble de la carrière;
- la question des perspectives de développement de carrière au sein de la Cour a été dûment prise en considération, afin de faire en sorte qu'elles soient au moins équivalentes à celles dans les autres institutions, conformément aux dispositions du statut, principalement par la revalorisation appropriée de certains emplois;
- un système d'évaluation du personnel a été mis en place, qui permet de jauger la performance à l'aune d'objectifs clairs et relatifs, entre autres, au développement professionnel;
- l'environnement de travail et les infrastructures sociales connexes ont fait l'objet d'une attention particulière pour essayer de compenser l'effet «Bruxelles», c'est-à-dire un coût de la vie moins élevé et une qualité de vie qui, pour les jeunes agents, semble meilleure à Bruxelles qu'à Luxembourg.

Lorsque des agents décident de quitter la Cour pour poursuivre leur carrière dans une autre institution, la Cour estime qu'il s'agit globalement d'un type de mobilité susceptible d'améliorer la gestion financière au sein de l'Union européenne, pour autant que le taux de rotation de son personnel reste supportable.

Notre institution s'efforce d'appliquer une politique d'égalité des chances tout au long de la carrière de ses agents. Un certain nombre d'actions ont été mises en œuvre ces dernières années pour garantir à chaque agent les mêmes chances d'exprimer son talent et de développer son potentiel, ce qui contribue à la réalisation des objectifs de la Cour.

6.3. Annexe III - EXPLICATIONS CONCERNANT LES AUGMENTATIONS ET LES RÉDUCTIONS PAR LIGNE BUDGÉTAIRE

6.3.1. Explications concernant les augmentations par ligne budgétaire

Ligne budgétaire	Budget 2021	Projet de budget 2022	Augmentation		Explication
	euros	euros	euros	%	
Poste 1000 Rémunération, indemnités et pensions	9 145 909,00	9 436 000,00	290 091,00	3,17%	Expiration du mandat de plusieurs membres et augmentation des rémunérations
Poste 1002 Droits liés à la prise de fonctions et à la cessation de fonctions	79 818,00	637 000,00	557 182,00	698,07%	Expiration du mandat de plusieurs membres et augmentation des rémunérations
Poste 1020 Indemnités transitoires	1 107 818,00	1 272 000,00	164 182,00	14,82%	Expiration du mandat de plusieurs membres et augmentation des rémunérations
Poste 1200 Rémunération et indemnités	112 928 182,00	120 384 000,00	7 455 818,00	6,60%	Emplois supplémentaires et augmentation des rémunérations
Poste 1204 Droits liés à la prise de fonctions, aux mutations, à la cessation de fonctions	733 909,00	1 102 000,00	368 091,00	50,15%	Emplois supplémentaires et augmentation des rémunérations
Poste 1220 Indemnités en cas de retrait d'emploi	162 636,00	167 000,00	4 364,00	2,68%	Augmentation des

dans l'intérêt du service (articles 41 et 50 du statut)					rémunérations
Poste 1400Autres agents	4 991 364,00	5 308 000,00	129 636,00	2,60%	Augmentation des rémunérations + 4 agents supplémentaires
Poste 1404Stages et échanges de personnel	2 030 000,00	2 287 000,00	257 000,00	12,66%	END supplémentaires à l'audit
Poste 1405Autres prestations externes	175 636,00	185 000,00	9 364,00	5,33%	Augmentation des rémunérations
Poste 1610Frais divers de recrutement	39 000,00	96 000,00	57 000,00	146,15%	Emplois supplémentaires
Poste 1612Perfectionnement professionnel	730 000,00	750 000,00	20 000,00	2,74%	Augmentation du nombre de formations et de leur prix
Poste 1650Service médical	118 000,00	120 000,00	2 000,00	1,69%	Tests et vaccins contre la COVID-19
Poste 1654Centre polyvalent de l'enfance	1 465 000,00	1 509 000,00	44 000,00	3,00%	Estimations fournies par la Commission
Poste 2000Loyers	100 000,00	145 000,00	45 000,00	45,00%	Nouveau contrat pour le centre de rétablissement après sinistre
Poste 2007Aménagement des locaux	220 000,00	440 000,00	220 000,00	100,00%	Travaux pour l'accueil d'agents supplémentaires
Poste 2022Nettoyage et entretien	1 670 000,00	1 738 000,00	68 000,00	4,07%	Hausse de prix attendue avec le nouveau contrat
Poste 2026Sécurité et surveillance des immeubles	168 000,00	300 000,00	132 000,00	78,57%	Achèvement du projet relatif au système d'accès lancé à la fin de 2020
Poste 2028Assurances	100 000,00	235 000,00	135 000,00	135,00%	Nouveau contrat plus onéreux (couverture des attentats terroristes)
Poste 2100Achat, entretien et maintenance des équipements et des logiciels	2 378 000,00	2 458 000,00	80 000,00	3,36%	Augmentation liée aux emplois supplémentaires
Poste 2102Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes	5 483 000,00	5 720 000,00	237 000,00	4,32%	Augmentation liée aux emplois supplémentaires
Poste 2103Télécommunications	310 000,00	320 000,00	10 000,00	3,23%	Augmentation liée aux emplois supplémentaires
Poste 2120Mobilier	100 000,00	155 000,00	55 000,00	55,00%	Augmentation liée aux emplois supplémentaires
Poste 2160Matériel de transport	487 000,00	510 000,00	23 000,00	4,72%	Nouveau contrat de location et soutien à la mobilité verte
Poste 2380Autres dépenses de fonctionnement administratif	280 000,00	290 000,00	10 000,00	3,57%	Augmentation du nombre de déménagements et des activités EMAS
Poste 2700Consultations, études et enquêtes de caractère limité	530 000,00	541 000,00	11 000,00	2,08%	Sur la base des demandes attendues des chambres d'audit
Poste 2720Dépenses de documentation, de bibliothèque et d'archivage	440 000,00	595 000,00	155 000,00	35,23%	Hausse principalement due à l'accès à une base de données spéciale pour les auditeurs

6.3.2. Explications concernant les réductions par ligne budgétaire

Ligne budgétaire	Budget 2021	Projet de budget 2022	Réduction		Explication
	euros	euros	euros	%	
Poste 1202Heures supplémentaires rémunérées	295 455,00	236 000,00	-59 455,00	-20,12%	Sur la base des paiements passés, nouvelles règles pour les chauffeurs
Poste 1632Relations sociales entre les membres du personnel et autres interventions sociales	94 000,00	90 000,00	-4 000,00	-4,26%	Estimations fournies par la Commission
Poste 1620Missions	2 988 000	2 700 000	-288 000	-9,64%	Économies
Poste 2310Charges financières	13 000,00	12 000,00	-1 000,00	-7,69%	Économies
Poste 2540Réunions, congrès et conférences	141 000,00	120 000,00	-21 000,00	-14,89%	Économies
Poste 2741Publications de caractère général	775 000,00	625 000,00	-150 000,00	-19,35%	Économies

7. TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupe de fonctions et grades	Cour des comptes			
	2022		2021	
	Emplois permanents	Emplois temporaires ⁽⁶⁾	Emplois permanents	Emplois temporaires ⁽⁶⁾
HC		1		1
AD16				
AD15	11		11	
AD14	40 ⁽¹⁾	31	40 ⁽¹⁾	31
AD13	37	2	37 ⁽²⁾	2
AD12	66 ⁽²⁾	6	66	6
AD11	48	33	48	33
AD10	55	2	55	2
AD9	112 ⁽²⁾		110	
AD8	65 ⁽³⁾	2	60	2
AD7	64 ⁽³⁾ + ⁽⁴⁾	16 ⁽⁴⁾	54	6
AD6	38 ⁽³⁾	1	43	1
AD5	35 ⁽⁴⁾	11 ⁽⁴⁾	23	1
Total AD	571	105	547	85
AST11	4	1	4	1
AST10	6		6	
AST9	20 ⁽³⁾	1	22	1
AST8	14	1	14	1
AST7	18	26	18	26
AST6	37 ⁽³⁾		33	
AST5	29 ⁽³⁾	5	31	5
AST4	7 ⁽³⁾	16	7	16
AST3	4 ⁽³⁾		6	
AST2				
AST1				
Total AST	139	50	141	50
SC6		9		9
SC5		2		2
SC4		12		12
SC3		4		4
SC2	2	1	2	1
SC1				
Total SC	2	28	2	28
Total	712⁽⁵⁾	183	690⁽⁵⁾	163

⁽¹⁾ Dont 1 AD15 à titre personnel.

⁽²⁾ Dont 2 AD13 à titre personnel en 2022. 1 AD14 à titre personnel en 2021.

⁽³⁾ Revalorisations et transformation d'emplois (2022).

⁽⁴⁾ Emplois supplémentaires (2022) (2 traducteurs irlandais + 40 auditeurs).

⁽⁵⁾ Compte non tenu de la réserve virtuelle, sans dotation de crédits, pour les fonctionnaires détachés au sein des cabinets.

⁽⁶⁾ Le grade auquel les emplois affectés aux cabinets seront effectivement occupés sera déterminé suivant les critères de classement énoncés dans la décision n° 56/2019 de la Cour des comptes européenne.

SECTION V — COUR DES COMPTES

RECETTES — RECETTES

Données chiffrées

Titre	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
3	RECETTES ADMINISTRATIVES	24 955 000	23 233 074	22 794 005,12
4	PRODUIT FINANCIER, INTÉRÊTS DE RETARD ET AMENDES	p.m.	p.m.	0,00
	Total	24 955 000	23 233 074	22 794 005,12

TITRE 3 — RECETTES ADMINISTRATIVES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
3 0	RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL	24 955 000	23 233 074	22 716 050,89
3 1	RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ	p.m.	p.m.	0,00
3 2	RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES	p.m.	p.m.	4 013,01
3 3	AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES	p.m.	p.m.	73 941,22
	Titre 3 — Total	24 955 000	23 233 074	22 794 005,12

CHAPITRE 3 0 — RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020	2020/2022
3 0	RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL				
3 0 0	Taxes et prélèvements				
3 0 0 0	Impôt sur la rémunération	13 274 000	12 227 015	11 806 694,14	88,95 %
3 0 0 1	Prélèvements spéciaux sur les rémunérations	2 350 000	2 295 497	2 197 358,73	93,50 %
	<i>Article 3 0 0 — Sous-total</i>	15 624 000	14 522 512	14 004 052,87	89,63 %
3 0 1	Contribution au régime de pensions				
3 0 1 0	Contribution du personnel au financement du régime de pensions	9 331 000	8 710 562	8 711 998,02	93,37 %
3 0 1 1	Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel	p.m.	p.m.	0,00	
3 0 1 2	Contribution du personnel en congé au régime de pensions	p.m.	p.m.	0,00	
	<i>Article 3 0 1 — Sous-total</i>	9 331 000	8 710 562	8 711 998,02	93,37 %
	Chapitre 3 0 — Total	24 955 000	23 233 074	22 716 050,89	91,03 %

Article 3 0 0 — Taxes et prélèvements

Poste 3 0 0 0 — Impôt sur la rémunération

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
13 274 000	12 227 015	11 806 694,14

Bases légales

Protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne, et notamment son article 12.

Règlement n° 422/67/CEE, n° 5/67/Euratom du Conseil du 25 juillet 1967 portant fixation du régime pécuniaire du président et des membres de la Commission, du président, des juges, des avocats généraux et du greffier de la Cour de justice, du président, des membres et du greffier du Tribunal ainsi que du président, des membres et du greffier du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne (JO 187 du 8.8.1967, p. 1).

Règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 260/68 du Conseil du 29 février 1968 portant fixation des conditions et de la procédure d'application de l'impôt établi au profit des Communautés européennes (JO L 56 du 4.3.1968, p. 8).

Règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 2290/77 du Conseil du 18 octobre 1977 portant fixation du régime pécuniaire des membres de la Cour des comptes (JO L 268 du 20.10.1977, p. 1).

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Poste 3 0 0 1 — Prélèvements spéciaux sur les rémunérations

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
2 350 000	2 295 497	2 197 358,73

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 66 *bis*.

Règlement n° 422/67/CEE, n° 5/67/Euratom du Conseil du 25 juillet 1967 portant fixation du régime pécuniaire du président et des membres de la Commission, du président, des juges, des avocats généraux et du greffier de la Cour de justice, du président, des membres et du greffier du Tribunal ainsi que du président, des membres et du greffier du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne (JO 187 du 8.8.1967, p. 1).

Règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 2290/77 du Conseil du 18 octobre 1977 portant fixation du régime pécuniaire des membres de la Cour des comptes (JO L 268 du 20.10.1977, p. 1).

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Article 3 0 1 — Contribution au régime de pensions

Poste 3 0 1 0 — Contribution du personnel au financement du régime de pensions

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
9 331 000	8 710 562	8 711 998,02

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 83, paragraphe 2.

Poste 3 0 1 1 — Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,00

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 4, l'article 11, paragraphes 2 et 3, et l'article 48 de son annexe VIII.

Poste 3 0 1 2 — Contribution du personnel en congé au régime de pensions

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,00

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

CHAPITRE 3 1 — RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020	2020/2022
3 1	RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ				
3 1 0	Vente de biens immeubles — Recettes affectées	p.m.	p.m.	0,00	
3 1 1	Vente d'autres biens	p.m.	p.m.	0,00	
3 1 2	Locations et sous-locations de biens immeubles — Recettes affectées	p.m.	p.m.	0,00	
	Chapitre 3 1 — Total	p.m.	p.m.	0,00	

Article 3 1 0 — Vente de biens immeubles — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,00

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant de la vente des biens immeubles appartenant à l'institution.

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 1 1 — Vente d'autres biens

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,00

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant de la vente ou de la reprise d'autres biens appartenant à l'institution.

Article 3 1 2 — Locations et sous-locations de biens immeubles — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,00

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

CHAPITRE 3 2 — RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020	2020/2022
3 2	RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES				
3 2 0	<i>Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux — Recettes affectées</i>				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020	2020/2022
3 2 0 2	Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux pour les autres institutions, agences et organismes de l'Union — Recettes affectées	p.m.	p.m.	4 013,01	
	<i>Article 3 2 0 — Sous-total</i>	p.m.	p.m.	4 013,01	
3 2 1	<i>Remboursement des indemnités de mission par d'autres institutions ou organismes — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,00	
3 2 2	<i>Recettes provenant de tiers pour la fourniture de biens ou de services, ou l'exécution de travaux — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,00	
	Chapitre 3 2 — Total	p.m.	p.m.	4 013,01	

Article 3 2 0 — Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux — Recettes affectées

Poste 3 2 0 2 — Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux pour les autres institutions, agences et organismes de l'Union — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	4 013,01

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 2 1 — Remboursement des indemnités de mission par d'autres institutions ou organismes — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,00

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 2 2 — Recettes provenant de tiers pour la fourniture de biens ou de services, ou l'exécution de travaux — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,00

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

CHAPITRE 3 3 — AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020	2020/2022
3 3	AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES				
3 3 0	<i>Restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	67 989,52	
3 3 1	<i>Recettes correspondant à une destination déterminée (revenus de fondations, subventions, dons et legs) — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,00	
3 3 3	<i>Indemnités d'assurances perçues — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,00	
3 3 8	<i>Autres recettes provenant de la gestion administrative — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,00	
3 3 9	<i>Autres recettes provenant de la gestion administrative</i>	p.m.	p.m.	5 951,70	
	Chapitre 3 3 — Total	p.m.	p.m.	73 941,22	

Article 3 3 0 — Restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	67 989,52

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 1 — Recettes correspondant à une destination déterminée (revenus de fondations, subventions, dons et legs) — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,00

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 2, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 3 — Indemnités d’assurances perçues — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,00

Commentaires

Conformément à l’article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l’ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 8 — Autres recettes provenant de la gestion administrative — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,00

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les autres contributions et remboursements liés à la gestion administrative de l’institution.

Conformément à l’article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l’ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 9 — Autres recettes provenant de la gestion administrative

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	5 951,70

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les autres recettes provenant de la gestion administrative.

TITRE 4 — PRODUIT FINANCIER, INTÉRÊTS DE RETARD ET AMENDES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
4 0	REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES	p.m.	p.m.	0,00
	Titre 4 — Total	p.m.	p.m.	0,00

CHAPITRE 4 0 — REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020	2020/2022
4 0	REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES				
4 0 0	Revenus des fonds placés ou prêtés et des comptes bancaires	p.m.	p.m.	0,00	
4 0 1	Intérêts produits par des préfinancements	p.m.	p.m.	0,00	
	Chapitre 4 0 — Total	p.m.	p.m.	0,00	

Article 4 0 0 — Revenus des fonds placés ou prêtés et des comptes bancaires

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,00

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant des revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres perçus sur les comptes de l'institution.

Article 4 0 1 — Intérêts produits par des préfinancements

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,00

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant des intérêts produits par des préfinancements.

DÉPENSES — DÉPENSES

Données chiffrées

Titre	Intitulé	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1	PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION	145 193 275	138 285 727	129 957 763,48
2	IMMEUBLES, MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	15 959 900	15 436 000	15 740 374,51
10	AUTRES DÉPENSES	p.m.	p.m.	0,—
	Total	161 153 175	153 721 727	145 698 137,99

TITRE 1 — PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 0	MEMBRES DE L'INSTITUTION	7	11 715 000	10 703 545	10 189 332,98

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 2	FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES	7	119 849 775	114 120 182	109 158 666,25
1 4	AUTRES PERSONNELS ET PRESTATIONS EXTERNES	7	8 444 000	7 861 000	6 794 295,88
1 6	AUTRES DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION	7	5 184 500	5 601 000	3 815 468,37
Titre 1 — Total			145 193 275	138 285 727	129 957 763,48

CHAPITRE 1 0 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
1 0	MEMBRES DE L'INSTITUTION					
1 0 0	Rémunération et autres droits					
1 0 0 0	Rémunération, indemnités et pensions	7.2	9 436 000	9 145 909	8 706 870,25	92,27 %
1 0 0 2	Droits liés à la prise de fonctions et à la cessation de fonctions	7.2	637 000	79 818	142 348,98	22,35 %
	<i>Article 1 0 0 — Sous-total</i>		10 073 000	9 225 727	8 849 219,23	87,85 %
1 0 2	Indemnités transitoires	7.2	1 272 000	1 107 818	1 247 417,33	98,07 %
1 0 3	Pensions	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
1 0 4	Missions	7.2	290 000	290 000	36 297,19	12,52 %
1 0 6	Formation	7.2	80 000	80 000	56 399,23	70,50 %
1 0 9	Crédit provisionnel	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
Chapitre 1 0 — Total			11 715 000	10 703 545	10 189 332,98	86,98 %

Article 1 0 0 — Rémunération et autres droits

Poste 1 0 0 0 — Rémunération, indemnités et pensions

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
9 436 000	9 145 909	8 706 870,25

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le financement des traitements, des indemnités et des allocations des membres de la Cour des comptes, ainsi que les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération et à la partie des émoluments transférés dans un pays autre que celui d'affectation.

Bases légales

Règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 2290/77 du Conseil du 18 octobre 1977 portant fixation du régime pécuniaire des membres de la Cour des comptes (JO L 268 du 20.10.1977, p. 1).

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Poste 1 0 0 2 — Droits liés à la prise de fonctions et à la cessation de fonctions

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
637 000	79 818	142 348,98

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais de voyage encourus à l'occasion de la prise ou de la cessation de fonctions des membres de la Cour des comptes,
- les indemnités d'installation et de réinstallation dues aux membres de la Cour des comptes à l'occasion de leur entrée en fonctions ou de leur départ,
- les frais de déménagement dus aux membres de la Cour des comptes à l'occasion de leur entrée en fonctions ou de leur départ.

Bases légales

Règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 2290/77 du Conseil du 18 octobre 1977 portant fixation du régime pécuniaire des membres de la Cour des comptes (JO L 268 du 20.10.1977, p. 1), et notamment son article 6.

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Article 1 0 2 — Indemnités transitoires

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 272 000	1 107 818	1 247 417,33

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités transitoires et les allocations familiales des membres de la Cour des comptes après cessation des fonctions.

Bases légales

Règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 2290/77 du Conseil du 18 octobre 1977 portant fixation du régime pécuniaire des membres de la Cour des comptes (JO L 268 du 20.10.1977, p. 1), et notamment son article 8.

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Article 1 0 3 — Pensions

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les pensions d'ancienneté, d'invalidité ainsi que les pensions de survie des conjoints survivants et des orphelins des anciens membres de la Cour des comptes.

Bases légales

Règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 2290/77 du Conseil du 18 octobre 1977 portant fixation du régime pécuniaire des membres de la Cour des comptes (JO L 268 du 20.10.1977, p. 1), et notamment ses articles 9, 10, 11 et 16.

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Article 1 0 4 — Missions

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
290 000	290 000	36 297,19

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 2290/77 du Conseil du 18 octobre 1977 portant fixation du régime pécuniaire des membres de la Cour des comptes (JO L 268 du 20.10.1977, p. 1), et notamment son article 7.

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Article 1 0 6 — Formation

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
80 000	80 000	56 399,23

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de participation des membres de la Cour des comptes à des cours de langues ou à d'autres séminaires de perfectionnement professionnel.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Article 1 0 9 — Crédit provisionnel

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des actualisations éventuelles des rémunérations et des pensions.

Ce crédit a un caractère purement provisionnel et ne peut être utilisé qu'après un virement vers d'autres lignes conformément au règlement financier.

Bases légales

Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

CHAPITRE 1 2 — FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
1 2	FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES					
1 2 0	Rémunérations et autres droits					
1 2 0 0	Rémunérations et indemnités	7.2	118 344 775	112 928 182	108 147 881,29	91,38 %
1 2 0 2	Heures supplémentaires rémunérées	7.2	236 000	295 455	216 772,08	91,85 %
1 2 0 4	Droits liés à la prise de fonctions, aux mutations, à la cessation de fonctions	7.2	1 102 000	733 909	633 902,10	57,52 %
	<i>Article 1 2 0 — Sous-total</i>		119 682 775	113 957 546	108 998 555,47	91,07 %
1 2 2	Indemnités pour cessation anticipée de fonctions					
1 2 2 0	Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service	7.2	167 000	162 636	160 110,78	95,87 %
1 2 2 2	Indemnités pour cessation définitive de fonctions et système spécial de retraite pour les fonctionnaires et agents temporaires	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 1 2 2 — Sous-total</i>		167 000	162 636	160 110,78	95,87 %
1 2 9	Crédit provisionnel	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 1 2 — Total		119 849 775	114 120 182	109 158 666,25	91,08 %

Commentaires

Un abattement forfaitaire de 3,1 % a été appliqué aux crédits inscrits au présent chapitre.

Article 1 2 0 — Rémunérations et autres droits

Poste 1 2 0 0 — Rémunérations et indemnités

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
118 344 775	112 928 182	108 147 881,29

Commentaires

Ce crédit est principalement destiné à couvrir, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs:

- les traitements, indemnités et allocations liées aux traitements,
- les risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle et autres charges sociales,
- la contribution de l'institution au régime commun d'assurance maladie,
- les autres allocations et indemnités diverses,
- le paiement des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine,
- les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération et à la partie des émoluments transférés dans un pays autre que celui d'affectation,
- le risque de chômage des agents temporaires ainsi que les versements à effectuer par l'institution en faveur des agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine,
- l'indemnité de licenciement pour un fonctionnaire stagiaire licencié en cas d'inaptitude manifeste,
- l'indemnité de résiliation du contrat d'un agent temporaire par l'institution,
- les indemnités pour service continu ou par tours ou pour astreinte sur le site ou à domicile.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 2 0 2 — Heures supplémentaires rémunérées

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
236 000	295 455	216 772,08

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des heures supplémentaires dans les conditions énoncées dans la base légale.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI.

Poste 1 2 0 4 — Droits liés à la prise de fonctions, aux mutations, à la cessation de fonctions

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 102 000	733 909	633 902,10

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (les membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions, du départ ou de la mutation impliquant un changement de lieu d'affectation,
- les indemnités d'installation/réinstallation et les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité,
- les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires qui justifient être tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Article 1 2 2 — Indemnités pour cessation anticipée de fonctions

Poste 1 2 2 0 — Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
167 000	162 636	160 110,78

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités à verser aux fonctionnaires mis en disponibilité à la suite d'une mesure de réduction du nombre d'emplois de l'institution, ou aux titulaires d'un emploi d'encadrement supérieur qui leur est retiré dans l'intérêt du service.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 41 et 50 et son annexe IV.

Poste 1 2 2 2 — Indemnités pour cessation définitive de fonctions et système spécial de retraite pour les fonctionnaires et agents temporaires

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les indemnités à verser en application du statut ou des règlements,
- la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie des bénéficiaires des indemnités,
- l'incidence des coefficients correcteurs applicables aux diverses indemnités.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 72.

Article 1 2 9 — Crédit provisionnel

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des actualisations éventuelles des rémunérations.

Ce crédit a un caractère purement provisionnel et ne peut être utilisé qu'après avoir été viré vers d'autres articles ou postes du présent chapitre conformément au règlement financier.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 65 et 65 *bis* et son annexe XI.

Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

CHAPITRE 1 4 — AUTRES PERSONNELS ET PRESTATIONS EXTERNES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
1 4	AUTRES PERSONNELS ET PRESTATIONS EXTERNES					
1 4 0	Autres agents et personnes externes					
1 4 0 0	Autres agents	7.2	5 308 000	4 991 364	4 557 814,28	85,87 %

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
1 4 0 4	Stages et échanges de personnel	7.2	2 287 000	2 030 000	1 465 773,63	64,09 %
1 4 0 5	Autres prestations externes	7.2	185 000	175 636	115 946,04	62,67 %
1 4 0 6	Prestations externes dans le domaine linguistique	7.2	664 000	664 000	654 761,93	98,61 %
	<i>Article 1 4 0 — Sous-total</i>		8 444 000	7 861 000	6 794 295,88	80,46 %
1 4 9	Crédit provisionnel	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 1 4 — Total		8 444 000	7 861 000	6 794 295,88	80,46 %

Article 1 4 0 — Autres agents et personnes externes

Poste 1 4 0 0 — Autres agents

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
5 308 000	4 991 364	4 557 814,28

Commentaires

Ce crédit est principalement destiné à couvrir les dépenses suivantes:

- la rémunération des autres agents, en particulier les contractuels, les contributions sociales de l'institution au titre de ces agents et les incidences des coefficients correcteurs applicables à leur rémunération,
- les honoraires du personnel médical payé sous le régime des prestations de services.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 4 0 4 — Stages et échanges de personnel

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
2 287 000	2 030 000	1 465 773,63

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses relatives au détachement et à l'affectation temporaire dans les services de la Cour des comptes de fonctionnaires d'États membres en priorité, ou d'autres États, et d'autres experts ou les frais relatifs aux consultations de courte durée,
- le remboursement des charges supplémentaires que l'échange entraîne pour les fonctionnaires de l'Union,
- les frais de stages dans les services de la Cour des comptes.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 1 4 0 5 — Autres prestations externes

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
185 000	175 636	115 946,04

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire, à l'exception des traducteurs intérimaires.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 1 4 0 6 — Prestations externes dans le domaine linguistique

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
664 000	664 000	654 761,93

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique,
- les honoraires, les cotisations sociales, les frais de voyage et les indemnités de séjour des interprètes freelance et autres interprètes non permanents,
- les dépenses afférentes aux prestations de traducteurs indépendants ou intérimaires ou à d'autres travaux confiés à l'extérieur par le service de traduction.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Article 1 4 9 — Crédit provisionnel

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des actualisations éventuelles des rémunérations.

Il a un caractère purement provisionnel et ne peut être utilisé qu'après avoir été viré vers d'autres articles ou postes du présent chapitre conformément au règlement financier.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 65 et 65 bis et son annexe XI.

Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE)

n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

CHAPITRE 1 6 — AUTRES DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
1 6	AUTRES DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION					
1 6 1	Dépenses liées à la gestion du personnel					
1 6 1 0	Frais divers de recrutement	7.2	96 000	39 000	12 733,61	13,26 %
1 6 1 2	Perfectionnement professionnel	7.2	750 000	730 000	637 389,49	84,99 %
	<i>Article 1 6 1 — Sous-total</i>		846 000	769 000	650 123,10	76,85 %
1 6 2	Missions	7.2	2 452 500	2 988 000	679 855,77	27,72 %
1 6 3	Intervention en faveur du personnel de l'institution					
1 6 3 0	Service social	7.2	27 000	27 000	7 000,00	25,93 %
1 6 3 2	Relations sociales entre les membres du personnel et autres interventions sociales	7.2	90 000	94 000	85 556,38	95,06 %
	<i>Article 1 6 3 — Sous-total</i>		117 000	121 000	92 556,38	79,11 %
1 6 5	Activités concernant l'ensemble des personnes liées à l'institution					
1 6 5 0	Service médical	7.2	120 000	118 000	440 000,00	366,67 %
1 6 5 2	Restaurants et cantines	7.2	140 000	140 000	145 933,12	104,24 %
1 6 5 4	Centre polyvalent de l'enfance	7.2	1 509 000	1 465 000	1 427 000,00	94,57 %
1 6 5 5	Dépenses du PMO pour la gestion de dossiers concernant le personnel de la Cour des comptes	7.2	p.m.	p.m.	380 000,00	
	<i>Article 1 6 5 — Sous-total</i>		1 769 000	1 723 000	2 392 933,12	135,27 %
	Chapitre 1 6 — Total		5 184 500	5 601 000	3 815 468,37	73,59 %

Article 1 6 1 — Dépenses liées à la gestion du personnel

Poste 1 6 1 0 — Frais divers de recrutement

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
96 000	39 000	12 733,61

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir :

- les frais de publicité, de convocation ainsi que les dépenses liées aux déplacements des candidats, et
- les frais liés au contrôle médical des candidats.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 1 6 1 2 — Perfectionnement professionnel

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
750 000	730 000	637 389,49

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'organisation de cours de perfectionnement professionnel, y compris les cours de langues, et de séminaires dans le domaine du contrôle et de la gestion financière sur une base interinstitutionnelle ainsi que les frais d'inscription à des séminaires similaires.

Il couvre également une partie du coût des cotisations à certaines organisations professionnelles dont l'objet est pertinent pour les activités de la Cour des comptes.

Il sert également à financer l'achat de matériel didactique et technique destiné à la formation du personnel.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 *bis*.

Article 1 6 2 — Missions

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
2 452 500	2 988 000	679 855,77

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses pour les frais de transport, y compris les frais accessoires à l'établissement des titres de transport et des réservations, le paiement des indemnités de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés, pour l'exécution d'une mission, par le personnel statutaire de la Cour des comptes ainsi que pour les experts ou fonctionnaires nationaux ou internationaux détachés auprès des services de la Cour des comptes et les stagiaires.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 11, 12 et 13 de son annexe VII.

Article 1 6 3 — Intervention en faveur du personnel de l'institution

Poste 1 6 3 0 — Service social

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
27 000	27 000	7 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les interventions en faveur d'agents se trouvant dans une situation particulièrement difficile.

Ce crédit est également destiné, dans le cadre d'une politique en leur faveur, aux personnes handicapées suivantes:

- les fonctionnaires et agents temporaires en activité,
- les conjoints des fonctionnaires et des agents temporaires en activité,
- tous les enfants à charge au sens du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Il couvre le remboursement, dans les limites des possibilités budgétaires et après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, dans le pays de résidence ou d'origine, des dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires et résultant d'un handicap et dûment justifiées.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 76.

Poste 1 6 3 2 — Relations sociales entre les membres du personnel et autres interventions sociales

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
90 000	94 000	85 556,38

Commentaires

Ce crédit est destiné:

- à encourager et à soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, telle que les subventions aux clubs, aux cercles sportifs et culturels du personnel,
- à couvrir les autres interventions et subventions en faveur des agents et de leur famille.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Article 1 6 5 — Activités concernant l'ensemble des personnes liées à l'institution

Poste 1 6 5 0 — Service médical

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
120 000	118 000	440 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais relatifs au contrôle médical annuel de tous les fonctionnaires, y compris les analyses et examens médicaux demandés dans le cadre de ce contrôle.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.

Poste 1 6 5 2 — Restaurants et cantines

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
140 000	140 000	145 933,12

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement des restaurants et des cafétérias.

Il est également destiné à couvrir la transformation et le renouvellement du matériel installé dans le restaurant et les cafétérias pour se conformer aux normes nationales en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 1 6 5 4 — Centre polyvalent de l'enfance

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 509 000	1 465 000	1 427 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part de la Cour des comptes pour le centre polyvalent de l'enfance et le centre d'études à Luxembourg.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 1 6 5 5 — Dépenses du PMO pour la gestion de dossiers concernant le personnel de la Cour des comptes

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	380 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses engagées à la suite des accords de service entre la Commission (PMO) et la Cour des comptes.

TITRE 2 — IMMEUBLES, MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
2 0	IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	7	3 778 000	3 358 000	3 359 081,73
2 1	INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER: ACHAT, LOCATION ET MAINTENANCE	7	9 171 900	9 072 000	10 837 876,44
2 3	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	7	574 000	565 000	220 891,76
2 5	RÉUNIONS ET CONFÉRENCES	7	675 000	696 000	142 145,70
2 7	INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION	7	1 761 000	1 745 000	1 180 378,88
Titre 2 — Total			15 959 900	15 436 000	15 740 374,51

CHAPITRE 2 0 — IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
2 0	IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES					
2 0 0	Immeubles					
2 0 0 0	Loyers	7.2	145 000	100 000	85 809,00	59,18 %
2 0 0 1	Location-achat	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
2 0 0 3	Acquisition de biens immobiliers	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
2 0 0 5	Construction d'immeubles	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
2 0 0 7	Aménagement des locaux	7.2	260 000	220 000	159 993,86	61,54 %
2 0 0 8	Études et assistance technique liées aux projets immobiliers	7.2	210 000	210 000	98 885,52	47,09 %
	<i>Article 2 0 0 — Sous-total</i>		615 000	530 000	344 688,38	56,05 %
2 0 2	Frais afférents aux immeubles					
2 0 2 2	Nettoyage et entretien	7.2	1 738 000	1 670 000	1 571 000,00	90,39 %
2 0 2 4	Consommations énergétiques	7.2	850 000	850 000	585 000,00	68,82 %
2 0 2 6	Sécurité et surveillance des immeubles	7.2	300 000	168 000	652 000,00	217,33 %
2 0 2 8	Assurances	7.2	235 000	100 000	176 393,35	75,06 %
2 0 2 9	Autres dépenses afférentes aux immeubles	7.2	40 000	40 000	30 000,00	75,00 %
	<i>Article 2 0 2 — Sous-total</i>		3 163 000	2 828 000	3 014 393,35	95,30 %
Chapitre 2 0 — Total			3 778 000	3 358 000	3 359 081,73	88,91 %

Article 2 0 0 — Immeubles

Poste 2 0 0 0 — Loyers

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
145 000	100 000	85 809,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les loyers à Luxembourg.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 0 1 — Location-achat

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les redevances emphytéotiques et autres dépenses analogues dues par l'institution en vertu de contrats de location-achat.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 0 3 — Acquisition de biens immobiliers

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné au financement des extensions de l'immeuble de la Cour des comptes à Luxembourg (Kirchberg), par tranches annuelles.

Poste 2 0 0 5 — Construction d'immeubles

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à accueillir l'inscription éventuelle d'un crédit destiné à la construction d'immeubles.

Poste 2 0 0 7 — Aménagement des locaux

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
260 000	220 000	159 993,86

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'exécution de différents travaux d'aménagement, notamment la pose de cloisons, de rideaux, de câblages, de peinture, de tapisserie, de revêtement de sol, de faux plafonds et des installations techniques y afférentes,
- les dépenses liées aux travaux résultant d'études et d'assistance technique relatives aux projets immobiliers de grande envergure.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 0 8 — Études et assistance technique liées aux projets immobiliers

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
210 000	210 000	98 885,52

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux études et à l'assistance technique relatives aux immeubles.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Article 2 0 2 — Frais afférents aux immeubles

Poste 2 0 2 2 — Nettoyage et entretien

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 738 000	1 670 000	1 571 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné essentiellement à couvrir:

- les frais de nettoyage et d'entretien des locaux, des ascenseurs, du chauffage central, des équipements de conditionnement d'air, des installations électriques ainsi que les modifications et réparations y afférentes,
- l'achat de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec ainsi que toutes les fournitures nécessaires à l'entretien.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 2 4 — Consommations énergétiques

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
850 000	850 000	585 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 2 6 — Sécurité et surveillance des immeubles

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
300 000	168 000	652 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir essentiellement les diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments et l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie et de l'équipement des agents participant à la sécurité.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 2 8 — Assurances

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
235 000	100 000	176 393,35

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les primes prévues dans les polices d'assurance afférentes aux immeubles occupés par l'institution, y compris les biens meubles et les œuvres d'art.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 2 9 — Autres dépenses afférentes aux immeubles

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
40 000	40 000	30 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses courantes relatives aux immeubles non spécialement prévues aux autres articles de ce chapitre, notamment les canalisations, l'enlèvement des ordures, les taxes de voirie et le matériel de signalisation.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

CHAPITRE 2 1 — INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER: ACHAT, LOCATION ET MAINTENANCE

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
2 1	INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER: ACHAT, LOCATION ET MAINTENANCE					
2 1 0	<i>Équipements, frais d'exploitation et prestations afférentes à l'informatique et aux télécommunications</i>					
2 1 0 0	Achat, entretien et maintenance des équipements et des logiciels	7.2	2 458 000	2 378 000	3 438 000,00	139,87 %
2 1 0 2	Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes	7.2	5 450 225	5 483 000	6 390 000,00	117,24 %
2 1 0 3	Télécommunications	7.2	320 000	310 000	265 000,00	82,81 %
	<i>Article 2 1 0 — Sous-total</i>		8 228 225	8 171 000	10 093 000,00	122,66 %
2 1 2	<i>Mobilier</i>	7.2	119 675	100 000	99 960,28	83,53 %
2 1 4	<i>Matériel et installations techniques</i>	7.2	314 000	314 000	300 000,00	95,54 %
2 1 6	<i>Matériel de transport</i>	7.2	510 000	487 000	344 916,16	67,63 %
	Chapitre 2 1 — Total		9 171 900	9 072 000	10 837 876,44	118,16 %

Article 2 1 0 — Équipements, frais d'exploitation et prestations afférentes à l'informatique et aux télécommunications

Poste 2 1 0 0 — Achat, entretien et maintenance des équipements et des logiciels

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
2 458 000	2 378 000	3 438 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'exploitation suivantes:

- achat, location et maintenance des équipements et des logiciels informatiques ainsi que toutes autres fournitures et documentation,
- câblage informatique.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 1 0 2 — Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
5 450 225	5 483 000	6 390 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes au personnel externe et aux travaux confiés à l'extérieur, y compris les prestations «helpdesk».

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 1 0 3 — Télécommunications

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
320 000	310 000	265 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses liées aux télécommunications telles que les redevances d'abonnements, les lignes téléphoniques, les frais de communications, les redevances d'entretien, l'achat, le renouvellement, la réparation et l'entretien des installations et des équipements téléphoniques.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Article 2 1 2 — Mobilier

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
119 675	100 000	99 960,28

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de mobilier supplémentaire, son entretien ou sa réparation ainsi que le remplacement du mobilier vétuste ou endommagé.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Article 2 1 4 — Matériel et installations techniques

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
314 000	314 000	300 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'achat, de renouvellement, de location, d'entretien et de réparation des matériels techniques.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Article 2 1 6 — Matériel de transport

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
510 000	487 000	344 916,16

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition ou la location de matériel de transport ainsi que les frais ultérieurs.

Ce crédit est aussi destiné à couvrir la contribution à la mobilité.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
2 3	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT					
2 3 0	<i>Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers</i>	7.2	55 000	55 000	39 998,17	72,72 %
2 3 1	<i>Charges financières</i>	7.2	12 000	13 000	7 621,20	63,51 %
2 3 2	<i>Frais juridiques et dommages</i>	7.2	200 000	200 000	0,—	
2 3 6	<i>Affranchissement</i>	7.2	17 000	17 000	11 792,79	69,37 %
2 3 8	<i>Autres dépenses de fonctionnement administratif</i>	7.2	290 000	280 000	161 479,60	55,68 %
	Chapitre 2 3 — Total		574 000	565 000	220 891,76	38,48 %

Article 2 3 0 — Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
55 000	55 000	39 998,17

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses en relation avec la papeterie et les fournitures de bureau.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Article 2 3 1 — Charges financières

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
12 000	13 000	7 621,20

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires, différences de change et autres frais financiers.

Article 2 3 2 — Frais juridiques et dommages

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
200 000	200 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses et honoraires que la Cour des comptes aurait à supporter.

Ce crédit est également destiné à couvrir les dommages et intérêts à payer par la Cour des comptes, notamment en exécution d'une décision de justice.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Article 2 3 6 — Affranchissement

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
17 000	17 000	11 792,79

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'affranchissement, de traitement et d'acheminement par les services postaux ou les sociétés de messageries.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Article 2 3 8 — Autres dépenses de fonctionnement administratif

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
290 000	280 000	161 479,60

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses relatives aux assurances pour les bagages des agents en mission,
- l'achat des tenues de service pour huissiers et chauffeurs ainsi que des autres vêtements de travail,
- les rafraîchissements et collations servis lors des réunions internes,
- les frais de déménagement et de manutention du matériel et du mobilier,
- les autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues aux lignes précédentes ainsi que les frais afférents au matériel d'entretien et de réparation,
- les menues dépenses,
- les activités du système de management environnemental et d'audit (EMAS), notamment la promotion, et le dispositif de compensation des émissions de carbone de la Cour des comptes.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

CHAPITRE 2 5 — RÉUNIONS ET CONFÉRENCES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
2 5	RÉUNIONS ET CONFÉRENCES					
2 5 2	<i>Frais de représentation</i>	7.2	213 000	213 000	33 007,88	15,50 %
2 5 4	<i>Réunions, congrès et conférences</i>	7.2	120 000	141 000	34 995,35	29,16 %
2 5 6	<i>Dépenses d'information et de participation aux manifestations publiques</i>	7.2	17 000	17 000	11 246,47	66,16 %
2 5 7	<i>Frais d'interprétation</i>	7.2	325 000	325 000	62 896,00	19,35 %
	Chapitre 2 5 — Total		675 000	696 000	142 145,70	21,06 %

Article 2 5 2 — Frais de représentation

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
213 000	213 000	33 007,88

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses touchant aux obligations de la Cour des comptes en matière de représentation.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Article 2 5 4 — Réunions, congrès et conférences

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
120 000	141 000	34 995,35

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts convoqués dans les groupes d'études et de travail ainsi que les frais annexes de la tenue de ces réunions dans la mesure où ils ne sont pas couverts par l'infrastructure existante.

Il est également destiné à couvrir les frais divers d'organisation et de participation à des conférences, à des congrès et à des réunions et les frais d'autres événements internes.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Article 2 5 6 — Dépenses d'information et de participation aux manifestations publiques

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
17 000	17 000	11 246,47

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais résultant de l'organisation de journées d'études sur les activités de la Cour des comptes à l'intention d'enseignants universitaires, de rédacteurs de revues spécialisées et d'autres visiteurs spécialisés provenant des États membres. Il est également destiné à couvrir diverses dépenses en relation avec la politique d'information et de communication de la Cour des comptes.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Article 2 5 7 — Frais d'interprétation

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
325 000	325 000	62 896,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des frais d'interprétation.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

CHAPITRE 2 7 — INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
2 7	INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION					
2 7 0	<i>Consultations, études et enquêtes de caractère limité; audit des agences et autres organismes de l'Union</i>					
2 7 0 0	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	7.2	541 000	530 000	343 186,59	63,44 %
2 7 0 1	Audit des agences et autres organismes de l'Union	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 2 7 0 — Sous-total</i>		541 000	530 000	343 186,59	63,44 %
2 7 2	<i>Dépenses de documentation, de bibliothèque et d'archivage</i>	7.2	595 000	440 000	590 000,00	99,16 %
2 7 4	<i>Production et diffusion</i>					
2 7 4 0	Journal officiel	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
2 7 4 1	Publications de caractère général	7.2	625 000	775 000	247 192,29	39,55 %
	<i>Article 2 7 4 — Sous-total</i>		625 000	775 000	247 192,29	39,55 %
	Chapitre 2 7 — Total		1 761 000	1 745 000	1 180 378,88	67,03 %

Article 2 7 0 — Consultations, études et enquêtes de caractère limité; audit des agences et autres organismes de l'Union

Poste 2 7 0 0 — Consultations, études et enquêtes de caractère limité

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
541 000	530 000	343 186,59

Commentaires

Ce crédit est destiné à permettre de mener des études confiées à l'extérieur par contrat à des experts qualifiés dans le domaine de l'audit et dans les domaines de nature administrative.

Dans le cadre de ses contrôles, la Cour des comptes doit recourir à des études et à des analyses techniques (par exemple chimiques, physiques, statistiques) à confier à des experts extérieurs.

Ce crédit est également destiné à couvrir les frais de l'audit des comptes de la Cour des comptes par un cabinet d'audit indépendant.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 7 0 1 — Audit des agences et autres organismes de l'Union

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le coût des audits des agences et autres organismes de l'Union en vertu de l'article 287, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et de l'article 70, paragraphes 6 et 7, du règlement financier.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Article 2 7 2 — Dépenses de documentation, de bibliothèque et d'archivage

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
595 000	440 000	590 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les acquisitions d'ouvrages, de documents et d'autres publications non périodiques ainsi que des mises à jour de volumes existants,
- l'équipement en matériels spéciaux pour la bibliothèque,

- les frais d'abonnement aux journaux, aux périodiques et aux bulletins divers,
- les frais d'abonnement aux agences de presse ou aux bases de données informatives externes,
- les frais d'interrogation de certaines bases de données externes,
- les frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque,
- les frais de traitement de fonds d'archives et d'acquisition de fonds d'archives de substitution.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Article 2 7 4 — Production et diffusion

Poste 2 7 4 0 — Journal officiel

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le coût des insertions de la Cour des comptes au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 7 4 1 — Publications de caractère général

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
625 000	775 000	247 192,29

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais de publication et de diffusion des rapports et des avis adoptés par la Cour des comptes en vertu de l'article 287, paragraphe 4, deuxième alinéa, et de l'article 325, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- les dépenses de communication sur les travaux d'audit et sur les activités de la Cour des comptes (notamment site internet, matériel audiovisuel, documentation), y compris les dépenses relatives aux relations avec la presse et d'autres parties intéressées.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

TITRE 10 — AUTRES DÉPENSES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
10 0	CRÉDITS PROVISIONNELS		p.m.	p.m.	0,—
10 1	RÉSERVE POUR IMPRÉVUS	7.2	p.m.	p.m.	0,—
	Titre 10 — Total		p.m.	p.m.	0,—

CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

CHAPITRE 10 1 — RÉSERVE POUR IMPRÉVUS

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

8. S — PERSONNEL

8.1. S 1 — Section V — Cour des comptes

Groupe de fonctions et grade	2022		2021	
	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois temporaires
	Hors catégorie		1	
AD 16				
AD 15	11		11	
AD 14	40[1]	31	40[1]	31
AD 13	37	2	37[2]	2
AD 12	66[2]	6	66	6
AD 11	48	33	48	33
AD 10	55	2	55	2
AD 9	112[3]		110	
AD 8	65[3]	2	60	2
AD 7	54[3][4]	13[4]	54	6
AD 6	38[3]	1	43	1
AD 5	23[4]	1[4]	23	1
<i>AD Sous-total</i>	<i>549</i>	<i>91</i>	<i>547</i>	<i>84</i>
AST 11	4	1	4	1
AST 10	6		6	
AST 9	20[3]	1	22	1
AST 8	14	1	14	1
AST 7	18	26	18	26
AST 6	37[3]		33	
AST 5	29[3]	5	31	5

AST 4	7[3]	16	7	16
AST 3	4[3]		6	
AST 2				
AST 1				
<i>AST Sous-total</i>	<i>139</i>	<i>50</i>	<i>141</i>	<i>50</i>
AST/SC 6		9		9
AST/SC 5		2		2
AST/SC 4		12		12
AST/SC 3		4		4
AST/SC 2	2	1	2	1
AST/SC 1				
<i>AST/SC Sous-total</i>	<i>2</i>	<i>28</i>	<i>2</i>	<i>28</i>
Total	690[5]	170[6]	690[5]	163[6]
Total général	860		853	

(1) Dont 1 AD15 à titre personnel.

(2) Dont 2 AD13 à titre personnel en 2022. 1 AD14 à titre personnel en 2021.

(3) Revalorisations et transformation d'emplois (2022).

(4) Emplois supplémentaires (2022) (2 traducteurs irlandais + 40 auditeurs).

(5) Compte non tenu de la réserve virtuelle, sans dotation de crédits, pour les fonctionnaires détachés au sein des cabinets.

(6) Le grade auquel les emplois affectés aux cabinets seront effectivement occupés sera déterminé suivant les critères de classement énoncés dans la décision n° 56/2019 de la Cour des comptes européenne.